[Texte]

considered as well. So over the next several months I will be reviewing and discussing with provincial attorneys general and members of the judiciary and other interested parties what changes they think will be helpful. But the principle will remain, however, that judicial appointments in section 96 courts will be made by the Government of Canada. That is our responsibility. It is my responsibility to recommend appointments to the Cabinet, or the Prime Minister under Orders in Council in practice recommends the appointment of chief justices and associate chief justices, while I recommend all others. When I say I, I mean the Minister of Justice and the Attorney General. So that responsibility will remain ours. That will certainly be the principle.

• 1135

We want methods in place that will ensure that everyone gets considered who should be considered. There is no doubt the process can be improved. Of course, the major issue is to ensure that first-class people are appointed—men and women of ability. And I think the Canadian Bar Association's report indicated that we have a very able bench.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, in fact the Canadian Bar Association report stated, and I am quoting from the report:

The present system of selection of appointments is overly dominated by political considerations and that in most provinces politics plays too important a part in selecting candidates for the Bench, in some provinces to the point of abusing the concept of partisanship.

So there is a problem.

I think it is a serious problem when the Canadian Bar Association suggests that there is widespread public cynicism about the process of judicial appointments, which is what they say. And they also say there is a widespread public perception that judges are chosen primarily for political reasons. So there is a problem, a serious problem, in the present system of appointment of judges. There is the Canadian Bar Association committee which vets these appointments, but even they admit that they operate largely on the basis of hearsay, telephone conversations, and so on.

This is an urgent priority, I would suggest, Mr. Chairman, to the Minister, and I wonder if the Minister could give some indication of when he intends to respond to this very serious report by the Canadian Bar Association?

Mr. Crosbie: I do not want the hon. member to get-

Mr. Speyer: On a point of order, Mr. Chairman. Mr. Robinson, this has not even been debated by the Canadian Bar. It is scheduled to be debated in February to see whether or not the Canadian Bar...

Mr. Robinson: That is not a point of order.

[Traduction]

afin de déterminer les modifications qui leur paraissent utiles. Mais le principe demeurera, les nominations à la magistrature, pour les tribunaux relevant de l'article 96 seront toujours faites par le gouvernement du Canada car c'est notre responsabilité. J'ai la responsabilité de recommander des nominations au Cabinet, le Premier ministre, recommande lui dans la pratique, par décret du conseil, les nominations aux postes de juges en chef et de juges en chef adjoints alors que moi je recommande toutes les autres nominations. Lorsque je parle de moi, j'entends évidemment le ministre de la Justice et le procureur général. Cette responsabilité nous restera donc et le principe demeurera.

Nous voulons toutefois une méthode qui nous permette de prendre en considération tous ceux qui méritent de l'être. Il est évident que le processus peut être amélioré. Mais le problème le plus important reste le fait qu'il nous faut nommer des gens de très haut calibre, des gens très compétents des deux sexes et je dirais que le rapport de l'Association du barreau nous a confirmé que nous avions une magistrature extrêmement compétente.

M. Robinson: Monsieur le président, l'Association du barreau dit, dans son rapport, et je le cite textuellement:

Le système de sélection actuel est dominé à l'excès par des considérations d'ordre politique et, dans la plupart des provinces, la politique joue un rôle beaucoup trop important du point de vue de la sélection des candidats à la magistrature, à tel point même que dans certaines provinces la notion de militantisme politique est poussée à l'excès.

Il y a donc un problème.

A mon avis donc il doit y avoir un problème grave pour que l'Association du barreau canadien nous dise que la population est généralement très sceptique quant à l'équité du processus de nomination à la magistrature. Le rapport dit également que la population estime en général que les juges sont nommés surtout pour des raisons politiques. Nous avons donc un problème, un problème grave, à ce niveau-là. C'est le comité de l'Association du barreau qui examine ces nominations, mais même l'Association reconnaît qu'elle procède surtout par ouïdire, par entretiens téléphoniques et ainsi de suite.

La priorité est donc là, monsieur le président, et peut-être le Ministre pourrait-il nous donner une idée de ce qu'il entend faire, et quand il entend le faire, en réponse à ce rapport très alarmant de l'Association?

M. Crosbie: Je ne voudrais pas que le député ait l'impression . . .

M. Speyer: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Monsieur Robinson, la question n'a même pas encore été discutée par le Barreau: elle est en effet à l'ordre du jour de sa réunion de février et c'est à ce moment-là que l'Association du barreau....

M. Robinson: Cela n'a rien à voir avec un rappel au Règlement.